

Solutions
fiscalement
optimisées
de Fidelity^{MD}



Table des matières

- 1 La Catégorie de Société

- 4 Les Versements fiscalement optimisés des comptes d'épargne non enregistrés

- 7 Le compte de dividendes en capital : un outil fiscal puissant pour les entreprises canadiennes à propriétaire exploitant

- 9 Les stratégies de dons au moyen des Versements fiscalement optimisés





La Catégorie de Société

Dans les années qui précéderont votre départ à la retraite, vous voudrez vous assurer que le potentiel de croissance de votre épargne est adéquat. Si vous êtes dans vos années d'accumulation d'actifs, la Catégorie de Société de Fidelity peut réduire les distributions imposables pour vous offrir une croissance plus importante grâce au report de l'impôt, si bien qu'une plus grande part de votre épargne continue de croître dans votre compte.

Bon nombre des fiducies de fonds communs de placement de Fidelity les plus appréciées sont également offertes dans la Catégorie de Société.

Les fonds Catégorie de Société sont susceptibles de détenir les mêmes types de placements que la version traditionnelle structurée en fiducie. Les fonds Catégorie de Société sont détenus à l'intérieur d'une société de placement à capital variable, ce qui procure aux investisseurs des avantages fiscaux supplémentaires. Même si chaque fonds Catégorie de Société détenu dans la société de placement à capital variable comporte ses propres objectifs et sa propre stratégie de placement, ensemble, ils sont considérés comme une seule et même entité aux fins de l'impôt.

	FIDUCIES/ACTIONS/ OBLIGATIONS/FNB	CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ
Distributions de revenus d'intérêts ¹	<input checked="" type="checkbox"/>	Imposées comme gain en capital (peuvent être différées)
Distributions de revenus étrangers ¹	<input checked="" type="checkbox"/>	Imposées comme gain en capital (peuvent être différées)
Distributions de dividendes canadiens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Distributions de gains en capital ²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Peuvent être inférieures à celles d'une fiducie
Distributions de remboursement de capital	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais déductibles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Les fonds communs de placement sont généralement offerts en deux structures distinctes, en fiducies et en catégories d'actions de société de placement à capital variable.

¹ Contrairement aux fiducies de fonds communs de placement, les sociétés de placement à capital variable ne peuvent pas verser d'intérêts ni de revenus étrangers en vertu des lois fiscales en vigueur. Historiquement, La Société de Structure de Capitaux Fidelity a contrebalancé ces types de revenus par ses dépenses. Cependant, si ses dépenses ne sont pas suffisamment élevées, le revenu sera imposé à l'intérieur de la société.

² Les distributions de gains en capital des catégories de La Société de Structure de Capitaux Fidelity ont toujours été inférieures à celles de leur fiducie de fonds sous-jacente. Cependant, il arrive que des distributions de dividendes sur les gains en capital soient versées aux investisseurs et imposables entre leurs mains.

Source : Fidelity Investments Canada s.r.l.

Avantages de la Catégorie de Société

Une société de placement à capital variable constitue une entité juridique individuelle. Ainsi, c'est la société au complet qui est imposée et non chacun des fonds communs de placement individuels qu'elle renferme.

Pour décrire les avantages fiscaux résultant de la Catégorie de Société, on parle souvent de « placements fiscalement efficaces » ou de « placements fiscalement optimisés ». Même si ces placements ne parviennent pas toujours à réduire le montant de l'impôt à payer, ils permettent aux investisseurs de structurer leurs placements de manière à accroître les possibilités d'économies d'impôt.

1. Croissance fiscalement optimisée

Mise en commun du revenu et des dépenses : Dans une société de placement à capital variable, le revenu et les dépenses des diverses catégories de fonds communs de placement sont réunis au lieu d'être gérés et déclarés séparément.

Par conséquent, les fonds Catégorie de Société peuvent se partager les revenus, les gains, les pertes, les dépenses et les reports de pertes en vue de réduire le montant des distributions imposables générées par l'ensemble de la société.

Distributions : Lorsque les fonds de la Catégorie de Société versent des distributions, celles-ci ont tendance à être plus efficaces d'un point de vue fiscal que les distributions provenant de fonds communs de placement traditionnels. Les fonds de la Catégorie de Société peuvent distribuer uniquement des dividendes canadiens et des dividendes sur les gains en capital, qui sont tous deux imposés à un taux plus favorable que le revenu régulier.

Les fonds de la Catégorie de Société ne peuvent pas verser d'intérêts ni de revenu étranger. Ces revenus demeurent dans la société et sont imposables, à moins qu'ils ne soient contrebalancés par les dépenses. La structure de la catégorie pourrait elle-même payer l'impôt sur le revenu, ce qui peut réduire tout avantage fiscal. Ainsi, s'assurer que les revenus n'excèdent pas les dépenses constitue nécessairement un facteur important de la gestion de la Catégorie de Société.

Avantage : L'impôt est réduit ou reporté, laissant dans le compte de l'investisseur une somme plus généreuse pour profiter de la croissance composée. Du point de vue fiscal, cette solution est nettement préférable à un fonds commun de placement équilibré traditionnel qui verse des intérêts et des revenus étrangers imposables au taux d'imposition marginal de l'investisseur.

2. Versements fiscalement optimisés

Les placements de la Catégorie de Société peuvent être combinés aux Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD} (catégorie T) pour permettre aux investisseurs de profiter d'avantages fiscaux supplémentaires. La catégorie T procure un revenu en versant à l'investisseur le capital initialement investi sous forme de remboursements de capital. Les remboursements de capital ne sont pas imposables, puisque l'investisseur a déjà payé l'impôt sur ces montants avant de les investir.

Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) des actions des fonds Catégorie de Société détenues. Une fois que le capital de l'investisseur est entièrement remboursé, les versements ultérieurs seront traités comme des gains en capital et imposés à un taux favorable.

Avantage : Il n'est pas nécessaire de vendre ses placements pour recevoir des versements fiscalement efficaces et reporter l'imposition des gains en capital.



À qui s'adressent les fonds communs de placement de Catégorie de Société?

Particuliers

Les fonds Catégorie de Société représentent une option attrayante pour les investisseurs qui possèdent des placements non enregistrés, notamment ceux qui :

- ont utilisé tous leurs droits de cotisation à leurs REER et CELL;
- sont en quête d'une source régulière de liquidités pour l'avenir ou la retraite (au moyen de la catégorie T).

Retraités

Conjuguée aux Versements fiscalement optimisés, la Catégorie de Société fournit aux personnes âgées un revenu fiscalement avantageux.

La Catégorie de Société pourrait être particulièrement utile pour diminuer ou éliminer la récupération de la Sécurité de la vieillesse (SV). Comme les versements provenant de la catégorie T correspondent à un remboursement de capital – du moins au cours des premières années – ils ne sont pas considérés comme un revenu aux fins de l'impôt. (Les fonds Catégorie Société pourraient à l'occasion verser des distributions sous forme de dividendes canadiens et de gains en capital.) En ajoutant à leur revenu à l'aide de remboursements de capital, les retraités peuvent profiter d'un pouvoir d'achat accru tout en maintenant leur revenu imposable à un faible niveau – et maximiser ainsi leurs prestations de la SV.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la section [Les Versements fiscalement optimisés des comptes d'épargne non enregistrés](#).

Sociétés à propriétaire exploitant

En ce qui concerne les bénéfices après impôt détenus par une société, la Catégorie de Société peut constituer une option plus efficace sur le plan fiscal que tout autre instrument de placement couramment utilisé.

En outre, la Catégorie de Société peut servir à financer le compte de dividendes en capital d'une société, ce qui peut faciliter le versement d'un dividende non imposable à ses actionnaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la section [Le compte de dividendes en capital](#).

Philanthropes

Faire un don à une œuvre de bienfaisance est un excellent moyen de redonner à la collectivité. La valeur du don (qu'il soit en espèces ou « en nature ») sert à déterminer le montant du crédit d'impôt, ce qui réduit le fardeau fiscal du donateur.

Les dons de bienfaisance effectués avec des Versements fiscalement optimisés vous permettent de recevoir des distributions de liquidités à imposition reportée à même vos placements et de faire un don à une bonne cause de manière fiscalement avantageuse.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la section [Les stratégies de dons au moyen des Versements fiscalement optimisés](#).

Fiducies

La Catégorie de Société procure les mêmes gains d'efficacité fiscale à ceux qui pourraient vouloir établir un compte de fiducie pour leurs enfants ou petits-enfants.

En règle générale, les parents ou grands-parents doivent payer de l'impôt sur tous les intérêts et dividendes qu'ils encaissent avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 18 ans. Or, la Catégorie de Société peut réduire les montants des distributions de manière à diminuer la charge fiscale potentielle avant que le bénéficiaire ait 18 ans.

Fidelity offre plus de 80 options de placement dans sa structure de Catégorie de Société pour aider votre conseiller à bâtir un portefeuille qui vous convient et qui cadre avec vos objectifs de placement et votre horizon temporel. De plus, tous nos produits reposent sur notre processus de placement de premier ordre et comportent des solutions de placement adaptées à pratiquement tous les profils de placement.



Les Versements fiscalement optimisés des comptes d'épargne non enregistrés

Avec les Versements fiscalement optimisés de Fidelity, vous pouvez passer du mode épargne au mode versements à votre gré, sans incidence fiscale immédiate.

Si vous souhaitez commencer à recevoir des liquidités de vos comptes non enregistrés, envisagez les Versements fiscalement optimisés, une solution sur mesure procurant un revenu mensuel régulier et fiscalement efficace ainsi qu'un potentiel de croissance à imposition reportée.

Les Versements fiscalement optimisés de Fidelity à l'œuvre

Scénario 1 : Imposition d'un versement de liquidités additionnel de 50 000 \$, en supposant un revenu ordinaire de 85 000 \$ (salaire ou revenu de pension)*

	INTÉRÊTS/ REVENUS ÉTRANGERS	DIVIDENDES CANADIENS (DIVIDENDES DÉTERMINÉS)	GAINS EN CAPITAL	VERSEMENTS FISCALEMENT OPTIMISÉS	VERSEMENTS APRÈS RDC
Liquidités avant impôt	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Impôt (sans récupération)	18 254	8 986	8 389	2 822	8 404
Récupération de la SV	7 213	8 355	3 463	2 533	4 783
Liquidités après impôt	24 533	32 660	38 148	44 645	36 813
Taux d'imposition effectif	50,9 %	34,7 %	23,7 %	10,7 %	26,4 %

Scénario 2 : Imposition d'un versement de liquidités additionnel de 50 000 \$, en supposant un revenu ordinaire de 250 000 \$ (salaire ou revenu de pension)*

	INTÉRÊTS/ REVENUS ÉTRANGERS	DIVIDENDES CANADIENS (DIVIDENDES DÉTERMINÉS)	GAINS EN CAPITAL	VERSEMENTS FISCALEMENT OPTIMISÉS	VERSEMENTS APRÈS RDC
Liquidités avant impôt	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Impôt (sans récupération)	26 248	19 073	13 122	6 439	14 312
Liquidités après impôt	23 752	30 927	36 878	43 561	35 688
Taux d'imposition effectif	52,5 %	38,1 %	26,2 %	12,9 %	28,6 %

À titre d'exemple seulement.

* Calculs basés sur les taux d'imposition fédéraux et provinciaux approximatifs combinés. Dans le cas des Versements fiscalement optimisés, un montant de 10 000 \$ est attribuable aux dividendes et un autre montant de 10 000 \$ est attribuable aux gains en capital, ce qui correspond à une distribution de 2 % sur un investissement d'un million de dollars. Le montant de 30 000 \$ restant correspond au remboursement de capital. Dans le cas des liquidités après remboursement de capital, on suppose toujours des dividendes de 10 000 \$, mais des gains en capital de 40 000 \$, étant donné que le PBR a été ramené à zéro et qu'aucun remboursement de capital n'est désormais possible. Les distributions imposibles réelles varieront d'année en année. Dans tous les scénarios, la récupération de la Sécurité de la vieillesse a lieu avant les versements de liquidités supplémentaires.

Comment fonctionnent les Versements fiscalement optimisés de Fidelity?



Taux de distribution de liquidités mensuelles

Les taux de distribution sont généralement calculés en janvier et peuvent représenter jusqu'à 8 % de la valeur liquidative par part de la série à Versements fiscalement optimisés pertinente le dernier jour ouvrable du mois de décembre de l'année précédente.

Options de versements de montants fixes

Vous pouvez choisir de recevoir un montant fixe chaque mois.

Rajustement des taux de distribution

Les distributions mensuelles peuvent être modifiées à l'occasion afin de maintenir le taux de distribution proche du montant voulu. Dans le cas de l'option de versements de montants fixes, ceux-ci resteront inchangés la plupart du temps.

Option de réaffectation des liquidités

L'investisseur peut réinvestir les liquidités dans d'autres fonds. Cela lui permet de modifier graduellement la répartition de l'actif sans réaliser de gains en capital.

Impôt sur les distributions de liquidités

Les Versements fiscalement optimisés mensuels sont généralement constitués de remboursement de capital. Les distributions de liquidités imposables versées par un placement peuvent réduire l'efficacité fiscale du placement.



Remboursement de capital (RdC)

Les Versements fiscalement optimisés mensuels de Fidelity se composent principalement d'un RdC. Le RdC n'est pas un revenu imposable, parce que le placement non enregistré initial a été acheté avec des dollars après impôt. Un RdC réduit le montant du placement initial de l'investisseur et ne représente ni un revenu ni un gain en capital tiré du placement. De même, il ne reflète pas le rendement du placement, pas plus qu'il en est le résultat. Enfin, un RdC ne nuit pas aux prestations gouvernementales fondées sur l'étude du revenu, comme la Sécurité de la vieillesse.



Valeur marchande

L'investisseur ne doit pas confondre les Versements fiscalement optimisés reçus chaque mois et le taux de rendement d'un fonds. Le placement continuera de produire un rendement boursier après le versement des distributions.



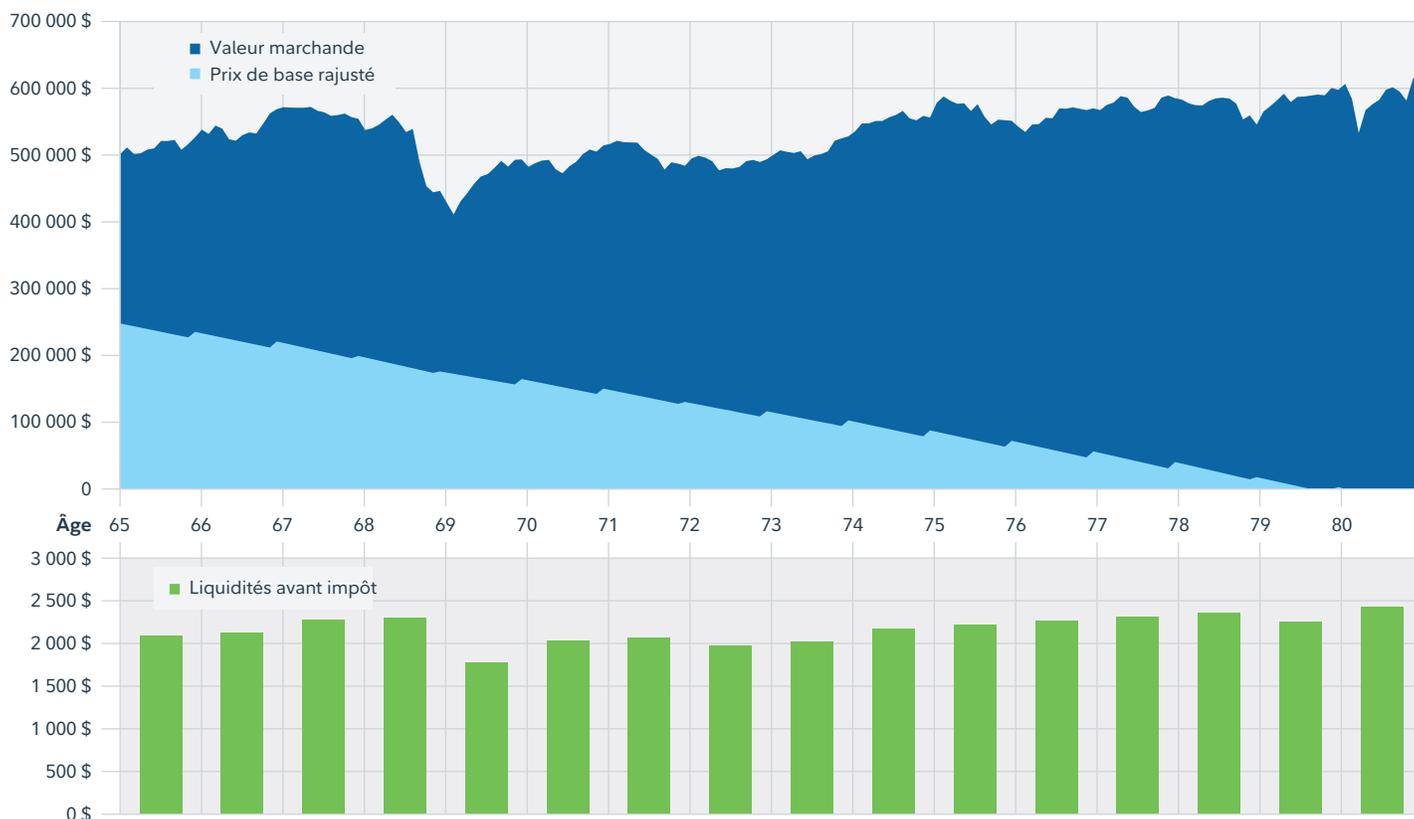
Prix de base rajusté (PBR)

Les distributions constituées d'un RdC réduiront votre PBR. Lorsque le placement initial de l'investisseur est remboursé en entier (c.-à-d., lorsque le PBR atteint zéro), les distributions mensuelles se composent alors essentiellement de gains en capital, lesquels sont imposés à un taux avantageux par rapport à d'autres formes de revenu.

Le summum de l'efficacité fiscale

Comme nous l'avons indiqué, les Versements fiscalement optimisés sont offerts dans la Catégorie de Société de Fidelity, qui procure des avantages fiscaux additionnels en réduisant potentiellement les distributions imposables.

Après avoir vu la valeur de son placement initial croître jusqu'à 500 000 \$, un investisseur de 65 ans souscrit aux Versements fiscalement optimisés au taux de 5 % :



À titre d'exemple seulement.

Source : Fidelity Investments Canada s.r.l. L'exemple hypothétique ci-dessus se veut une représentation future d'un placement hypothétique initial de 250 000 \$ effectué le 31 décembre 1998. Il se fonde sur les rendements antérieurs d'un placement général dans différentes catégories d'actifs selon les proportions suivantes : indice composé plafonné S&P/TSX à 36 %, indice MSCI Monde tous pays, hors Canada à 24 %, indice Bloomberg Global Aggregate Bond à 14 %, indice des obligations universelles FTSE Canada à 21 % et indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 5 %. L'investisseur commence à recevoir des Versements fiscalement optimisés de 5 % chaque mois. Cet exemple ne vise pas à représenter les rendements réels ou prévus, ni les liquidités auxquelles on peut s'attendre d'un Fonds Fidelity. Les Fonds Fidelity sont assujettis à des frais et des charges qui auront pour effet de réduire le rendement et qui n'ont pas été pris en compte dans l'exemple ci-dessus. Les rendements tiennent compte du réinvestissement de toutes les distributions de fin d'année. Les distributions mensuelles provenant des séries de fonds avec Versements fiscalement optimisés seront essentiellement constituées d'un remboursement de capital. Toutefois, une distribution à la fin de l'année réduira le taux de remboursement de capital. Cette moyenne reflète cette possibilité. Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) d'un placement. L'impôt sur les gains en capital est reporté jusqu'au rachat des parts ou jusqu'à ce que le PBR devienne inférieur à zéro. Les investisseurs ne doivent pas confondre ce taux de distribution de liquidités et le taux de rendement d'un fonds. La charge fiscale est calculée à l'aide des taux d'imposition marginaux suivants : gains en capital, 25 %; revenu d'intérêts, 50 %.

Grâce aux Versements fiscalement optimisés de Fidelity, vous pouvez :

- 1** Toucher un revenu mensuel fiscalement avantageux (jusqu'à concurrence de 8 % pour une large gamme de Fonds Fidelity en \$ CA ou \$ US).
- 2** Personnaliser le taux ou le montant des distributions sans payer d'impôt sur les gains en capital.
- 3** Modifier la répartition de l'actif au fil du temps sans dégager des gains en capital.
- 4** Interrompre et reprendre les versements de liquidités (ou les ajuster) selon vos besoins particuliers.
- 5** Faire un don à une œuvre de bienfaisance de manière fiscalement optimisée.

Le compte de dividendes en capital : un outil fiscal puissant pour les entreprises canadiennes à propriétaire exploitant

Un compte de dividendes en capital (CDC), combiné aux placements qui produisent des gains en capital, peut procurer un revenu fiscalement avantageux aux actionnaires d'entreprises canadiennes.

De quoi s'agit-il?

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, un CDC est un compte notionnel qui enregistre tous les surplus libres d'impôt accumulés par une entreprise privée³. Ces sommes peuvent être distribuées comme dividendes libres d'impôt aux actionnaires, et sont appelées dividendes en capital.

Le CDC a pour but de préserver le concept de l'intégration, qui vise à assurer que les impôts versés par un particulier soient les mêmes, que le revenu soit gagné directement par cette personne ou qu'il ait été gagné par une société et distribué à cette personne par la suite. Les particuliers, comme les sociétés, sont assujettis à l'impôt et ne paient de l'impôt que sur une portion des gains en capital. Dans le cas d'une société, le montant non imposable restant peut être ajouté au compte de dividendes en capital et distribué aux actionnaires comme dividende en capital libre d'impôt. Les pertes en capital peuvent, à leur tour, réduire le CDC.

Seules les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) sont admissibles, et l'actionnaire doit être résident canadien. Les dividendes en capital versés aux non-résidents sont assujettis à une retenue d'impôt.

Les CDC et les produits de placement

Pour tirer parti des avantages fiscaux du CDC, les sociétés devraient chercher des placements qui génèrent principalement des gains en capital. Tant les distributions de gains en capital provenant des fiducies de fonds communs de placement que les dividendes de gains en capital provenant de sociétés de placement à capital variable (fonds Catégorie de Société) sont admissibles au titre de gains en capital aux fins du financement d'un CDC.

Verser un dividende en capital libre d'impôt

Avant de pouvoir verser un dividende en capital, une société doit exercer un choix auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), au plus tard le premier des jours suivants :

- le jour où le dividende devient payable; ou
- le jour où il a été versé⁴.

Un choix tardif pourrait entraîner une pénalité. Le formulaire visant le choix exercé doit être déposé avec la résolution certifiée des administrateurs autorisant le choix et un tableau montrant que le calcul du dividende en capital libre d'impôt a été effectué immédiatement avant le choix.

Options fiscalement efficaces

Afin de financer le CDC, le trésorier de la société devrait chercher des placements qui génèrent des gains en capital. Ces derniers proviennent habituellement de la plus-value des titres de participation. En investissant dans la Catégorie de Société de Fidelity, les entreprises peuvent financer leur CDC et distribuer des gains de manière fiscalement avantageuse.

Les **fonds Catégorie de Société** peuvent croître de manière fiscalement efficace, principalement parce que leurs revenus et leurs dépenses sont mis en commun. En d'autres termes, les fonds Catégorie de Société peuvent se partager les revenus, les gains, les pertes, les dépenses et les reports de pertes afin de réduire les distributions provenant de l'ensemble de la structure. Lorsque des distributions sont versées, elles prennent habituellement la forme de dividendes canadiens fiscalement avantageux et, plus rarement, de dividendes sur les gains en capital. En conséquence, les placements dans la Catégorie de

³ Paragraphe 89(1).

⁴ Produire le formulaire T2054 – Choix concernant un dividende en capital selon le paragraphe 83(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Société peuvent profiter d'une croissance maximale, tout en réduisant les distributions imposables pendant la durée du placement. Tout gain ou toute perte en capital sera réalisé au moment du rachat du placement.

Stratégies de planification fiscale

Les actionnaires peuvent utiliser ces options fiscalement efficaces de diverses façons pour tirer pleinement parti des avantages du CDC. Voici quelques exemples :

Dividendes libres d'impôt aux actionnaires

De nombreux propriétaires d'entreprise accumulent les profits après impôt au sein de l'entreprise afin d'en faciliter la croissance. Investir ces capitaux dans des fonds Catégorie de Société peut représenter une solution de rechange attrayante aux fonds du marché monétaire ou à revenu fixe, lesquels procurent des revenus en intérêts imposés aux taux d'imposition des sociétés le plus élevé.

La portion non imposable des gains en capital réalisés est ajoutée au solde du CDC et peut être versée à titre de dividende en capital libre d'impôt, procurant ainsi aux actionnaires un rendement après impôt maximal.

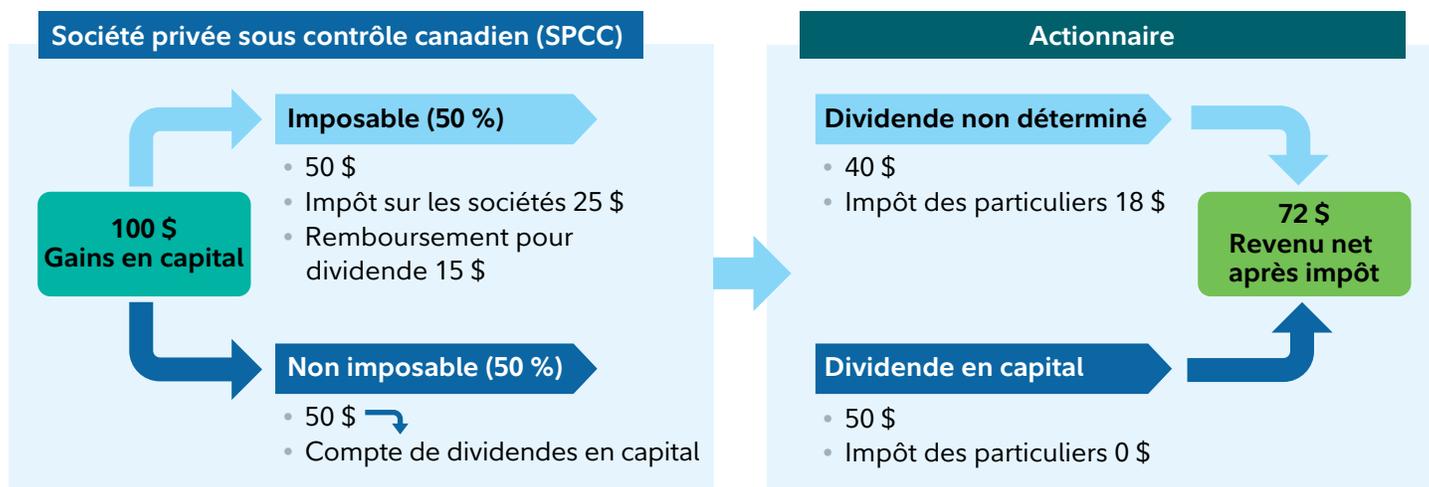
Cette stratégie réduit la charge fiscale de l'entreprise en remplaçant les revenus de placement (imposés à environ 50 %) par des gains en capital (imposés à 25 %, étant donné que seuls 50 % des gains sont assujettis à l'impôt). Parallèlement, elle finance le CDC, qui distribue des dividendes libres d'impôt aux actionnaires⁵.

Dépenses en immobilisations

Nombreuses sont les sociétés d'exploitation dont les activités reposent sur des actifs immobilisés. Or, les dépenses en immobilisations peuvent représenter un véritable défi au moment d'établir un budget. Une technique à envisager consiste à financer les dépenses en immobilisations au moyen de l'épargne accumulée dans la Catégorie de Société. Les sommes qui y sont placées peuvent être récupérées en tout temps et investies dans de nouveaux actifs. Le rachat entraînera un gain ou une perte en capital, et la portion non imposable du gain sera ajoutée au CDC.

Grâce au vaste choix de produits de Catégorie de Société, tous soutenus par une démarche de placement de premier ordre, Fidelity offre une gamme de placements adaptée à pratiquement tous les profils de risque.

Exemple d'un gain en capital de 100 \$



* Suppose un impôt sur les sociétés de 50 %, un remboursement au titre des dividendes de 30 % et un taux d'imposition sur le revenu des particuliers de 45 %. Les taux ont été arrondis au 5 % le plus près et varient selon la province.

À titre d'exemple seulement.

5 Le taux d'imposition des revenus de placement des SPCC varie d'une province à l'autre et se situe dans une fourchette de 46,7 % à 54,7 % au 31 décembre 2024.

Les stratégies de dons au moyen des Versements fiscalement optimisés



Un don généreux

Habituellement, lorsqu'un placement est liquidé d'un compte non enregistré, l'investisseur réalise un gain (ou une perte) en capital et il doit inclure 50 % de tous ses gains en capital dans son revenu imposable. Si des placements admissibles sont donnés directement à une œuvre de bienfaisance enregistrée (pourvu qu'il s'agisse d'un don « en nature »), le taux d'inclusion du gain en capital est ramené à 0 %, ce qui signifie que l'investisseur n'a aucun impôt à payer sur le gain en capital des placements qu'il a donnés. Les placements admissibles incluent les fonds communs de placement, les actions, les obligations et toute autre valeur mobilière cotée en bourse.

La valeur du don, qu'il soit en espèces ou « en nature », sert à déterminer le montant du crédit d'impôt, ce qui réduit le fardeau fiscal du donateur.

Dans le cas des Versements fiscalement optimisés, les distributions de liquidités incluent généralement un RdC et réduisent le PBR des placements, ce qui reporte la réalisation du gain en capital jusqu'à ce que les parts soient liquidées. Si des parts sont données directement à une œuvre de bienfaisance enregistrée, le taux d'inclusion du gain en capital est ramené à 0 %.

Les dons de bienfaisance effectués au moyen de parts avec Versements fiscalement optimisés vous permettent de recevoir des distributions de liquidités à imposition reportée à même vos placements et de faire un don de manière fiscalement avantageuse.

Dons de parts avec Versements fiscalement optimisés

L'exemple qui suit se fonde sur un placement de 50 000 \$ effectué il y a un certain nombre d'années, qui a doublé de valeur. L'investisseur souhaite liquider son placement et donner 50 000 \$ à une œuvre de bienfaisance.

Scénario 1 (don en espèces) – Le placement est liquidé et le montant est donné à une œuvre de bienfaisance.

Scénario 2 (don en nature) – Seulement la moitié du placement est liquidée; l'autre moitié est donnée en nature. Cela réduit le fardeau fiscal de moitié.

Scénario 3 (don en nature avec Versements fiscalement optimisés) – Les Versements fiscalement optimisés servent à départager le capital initial du gain. Pendant un certain nombre d'années, les Versements fiscalement optimisés procurent des liquidités à l'investisseur et ramènent son PBR à zéro. Les parts avec Versements fiscalement optimisés sont données à une œuvre de bienfaisance, ce qui élimine l'impôt sur les gains en capital.

Dans les trois scénarios, le reçu pour don de bienfaisance de 50 000 \$ réduit l'impôt à payer.

STRATÉGIE DE DON	EN ESPÈCES	EN NATURE	EN NATURE AVEC VERSEMENTS FISCALEMENT OPTIMISÉS	
			DISTRIBUTIONS DE RDC	PARTS AVEC VERSEMENTS FISCALEMENT OPTIMISÉS
Placement initial	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	
Placement dont la valeur a doublé	100 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Composition	PBR = 50 000 \$ Gain en capital 50 000 \$	PBR = 50 000 \$ Gain en capital 50 000 \$	RdC = 50 000 \$	PBR = 0 \$ Gain en capital 50 000 \$
Don (montant du crédit d'impôt)	50 000 \$ (en espèces)	50 000 \$ (en nature)	0 \$	50 000 \$ (en nature)
Impôt payable à la liquidation du placement	12 500 \$	6 250 \$	0 \$	0 \$
Efficience fiscale	Faible	Faible	Élevée	Élevée

À titre d'exemple seulement. Source : Fidelity Investments Canada s.r.l. L'exemple ci-dessus suppose qu'aucune distribution ni aucun dividende n'a été versé, et que le taux d'imposition est de 50 %. Taux d'inclusion du gain en capital : 50 % si le placement est liquidé en espèces; 0 % si l'investisseur fait un don en nature.

Les sociétés privées sous contrôle canadien peuvent également tirer parti de cette stratégie.

1

Les sociétés privées ont droit à une déduction pour don de bienfaisance, tandis que les particuliers reçoivent un crédit d'impôt.

2

La totalité du gain en capital sur les valeurs mobilières offertes fait augmenter le solde du compte de dividendes en capital si les parts sont données en nature, parce que le taux d'inclusion du gain en capital est de zéro pour cent.

3

Les sociétés privées peuvent bénéficier de la stratégie de don de parts avec Versements fiscalement optimisés, ce qui fait augmenter le dividende en capital qu'elles peuvent verser à leurs actionnaires en franchise d'impôt.



Cette stratégie s'applique également au décès d'un contribuable. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller.



Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller ou visitez fidelity.ca/optimisation



Tout placement effectué dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) d'un placement. L'impôt sur les gains en capital est reporté jusqu'au rachat des parts ou jusqu'à ce que le PBR devienne inférieur à zéro. Les investisseurs ne doivent pas confondre ce taux de distribution de liquidités et le taux de rendement d'un fonds. Bien que les porteurs de parts de séries fiscalement avantageuses (les Versements fiscalement optimisés) de Fidelity puissent reporter certains gains en capital, ils devront néanmoins payer l'impôt sur les distributions de gains en capital découlant de la vente de placements par les gestionnaires de fonds, ainsi que sur les distributions d'intérêts et de dividendes. Les Versements fiscalement optimisés comportent également une distribution de fin d'année qui doit être réinvestie dans des titres additionnels du fonds applicable. Les distributions mensuelles de liquidités du programme de Versements fiscalement optimisés ne sont pas garanties; elles seront ajustées de temps en temps et pourraient comporter un revenu.

Les énoncés aux présentes sont fondés sur des renseignements jugés fiables et sont uniquement fournis à titre informatif. Si ces renseignements reposent sur de l'information provenant, en tout ou en partie, de tiers, il nous est impossible de garantir qu'ils sont en tout temps exacts, complets et à jour. Ils ne peuvent être interprétés comme des conseils en placement ni comme des conseils d'ordre juridique ou fiscal, et ils ne constituent ni une offre ni une sollicitation d'achat. Les graphiques et les tableaux sont uniquement présentés à titre d'exemple et ne visent pas à refléter les valeurs ni les rendements futurs d'un placement dans un fonds ou dans un portefeuille, quel qu'il soit. Toute stratégie de placement doit être évaluée en fonction des objectifs de placement et de la tolérance au risque de l'investisseur. Fidelity Investments Canada s.r.i., ses sociétés affiliées et les entités qui lui sont apparentées ne peuvent être tenues responsables de quelque erreur ou omission éventuelle ni de quelque perte ou dommage subi.

Les distributions mensuelles de liquidités du programme de Versements fiscalement optimisés^{MD} ne sont pas garanties; elles seront ajustées de temps en temps et pourraient comporter un revenu. Nous tenterons de maintenir les liquidités entre 7,5 % et 9 % de la valeur liquidative chaque année sur les fonds équilibrés assortis de Versements fiscalement optimisés de série F8, T8 et S8, et entre 4,5 % et 5,5 % de la valeur liquidative pour les séries F5, T5 et S5. Pour les fonds d'actions, nous tenterons de maintenir les liquidités entre 6 % et 10 % de la valeur liquidative chaque année pour les séries F8, T8 et S8, et entre 4 % et 6 % de la valeur liquidative chaque année pour les séries F5, T5 et S5.

Les fonds de la Catégorie de Société Fidelity sont émis par La Société de Structure de Capitaux Fidelity et sont offerts par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les exemples qui comportent un taux de rendement (p. ex., 8 %, 6 %) servent à illustrer les avantages fiscaux de différents mandats de placement généraux. Ces rendements ne correspondent pas à ceux d'un Fonds Fidelity, quel qu'il soit. Les rendements présentés ne sont pas une indication des résultats que vos placements vous auraient procurés s'ils avaient existé pendant les périodes représentées ni de leur rendement futur.

